



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/55

1^{er} mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : TIMOR-LESTE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
TIMOR-LESTE**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (agence principale), PNUD	80°	Élimination à 78 % d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2022	0,12 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,063				0,063

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	0,50	Point de départ des réductions globales durables :	0,50
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	0,39	Restante :	0,11

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2024*	2025	2026	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,04	0,02		0,06
	Financement (\$ US)	46 330	136 594**		182 924**
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,03	0,01		0,04
	Financement (\$ US)	29 975	15 173		45 148

*Retard de 2023

**Y compris 113 000 \$ US pour le PNUE pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET		2017	2018-2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		0,45	0,45	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,16	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		0,45	0,39	0,30	0,30	0,28	0,28	0,17	0,11	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	83 000	0	62 000	0	41 000	100 000	20 880	306 880
		Coûts d'appui	10 790	0	8 060	0	5 330	13 000	2 714	39 894
	PNUD	Coûts du projet	55 000	0	41 500	0	27 500	0	13 920	137 920
		Coûts d'appui	4 950	0	3 735	0	2 475	0	1 253	12 413
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts du projet	138 000	0	0	103 500	0	0	0	0	241 500
	Coûts d'appui	15 740	0	0	11 795	0	0	0	0	27 535
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet							168 500**		168 5000
	Coûts d'appui							20 805**		20 805

*La troisième tranche aurait dû être présentée en 2023

**Le financement pour 2024 comprend 100 000 \$ US, plus 13 000 \$ US de coûts d'appui d'agence pour le PNUE pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6)

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Timor-Leste, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant total de 189 305 \$ US, soit 141 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 18 330 \$ US pour le PNUE, et de 27 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 475 \$ US pour le PNUD.² La proposition comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, une demande de financement d'activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération,³ et le plan de mise en œuvre de la troisième tranche pour la période 2024 à 2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Timor-Leste a déclaré dans le rapport de mise en œuvre du programme du pays une consommation de 0,06 tonne PAO de HCFC-22 en 2023, soit 87 pour cent de moins que la valeur de référence établie aux fins de conformité. Les données communiquées en vertu de l'article 7 pour 2023 n'ont pas encore été déclarées. La consommation de HCFC sur la période de 2019 à 2023 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Timor-Leste (données en vertu de l'article 7 2019-2023)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023*	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	5,44	2,73	4,27	2,18	1,15	9,08
Tonnes PAO	0,30	0,17	0,23	0,12	0,06	0,50

*Données du programme de pays

3. La consommation de HCFC a fluctué avec une tendance générale à la baisse attribuée à l'application du système d'octroi de permis et de quotas, à la mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien, notamment la formation de techniciens et des programmes d'assistance technique, et à l'introduction d'équipements de réfrigération et de climatisation basés sur des frigorigènes alternatifs. La faiblesse des importations en 2020 est due à l'impact de la COVID-19 qui a réduit les activités commerciales et la demande de HCFC-22 pour l'entretien. La faible consommation de 2023 s'explique par le fait que les importations de 2022 ont été reportées sur l'année suivante.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement du Timor-Leste a déclaré des données de consommation de HCFC par secteur pour 2021 et 2022 en vertu des rapports de mise en œuvre du programme de pays qui correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

5. Un projet de modification du Décret-loi n° 36/2012 « Contrôle des importations et des exportations de substances appauvrissant la couche d'ozone » est en cours d'examen et prévoit l'étiquetage obligatoire des bouteilles de HCFC, la déclaration obligatoire par les importateurs, l'interdiction d'importer tous les HCFC à l'exception du HCFC-22, l'interdiction d'importer des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC et le contrôle des importations et des exportations de HFC, de mélanges de

² Conformément à la lettre adressée au PNUE du Ministère du tourisme et de l'environnement du Timor-Leste en date du 13 mars 2024.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent inclure dans leur PGEH des activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC ayant un potentiel de réchauffement planétaire faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération.

HFC et d'équipements à base de HFC. Ces dispositions aident le pays à se préparer au contrôle des HFC au moment où il ratifiera l'Amendement de Kigali, prévu pour juin 2024. L'interdiction d'importer tous les types d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC, neufs ou d'occasion, entrera en vigueur 120 jours après la publication du Décret-loi modifié, prévue pour la fin de l'année 2024.

6. Le Système national de guichet unique alimenté par SYDONIA, qui comprend le module de système d'octroi de permis pour les HCFC et les HFC, est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2022. Ce système permet de mieux contrôler les importations de substances réglementées. Le département des douanes est en train d'adopter l'édition 2022 du Système harmonisé (SH), en attendant l'approbation du Conseil des ministres. L'Unité nationale de l'Ozone (UNO) a travaillé en étroite collaboration avec les douanes pour attribuer des codes SH spécifiques aux HCFC et HFC couramment utilisés afin de renforcer le suivi des données et l'établissement des rapports.

7. L'obligation d'étiquetage des conteneurs de HCFC est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

8. Au cours de la mise en œuvre de la deuxième tranche, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Un atelier de formation a été organisé à destination de 23 agents des douanes et des forces de l'ordre (dont six femmes) et trois autres ateliers de formation ont été prévus pour les courtiers en douane et importateurs en 2024. L'UNO a procédé au contrôle de l'utilisation et de l'état des identificateurs de frigorigènes ainsi que les informations relatives à la fréquence d'utilisation. Le Manuel des douanes a été traduit en langue locale pour être publié et distribué aux autorités douanières ;
- (b) Sept ateliers de formation dispensés à 161 frigoristes (dont neuf femmes) et portant sur l'installation correcte, les bonnes pratiques d'entretien et la manipulation des frigorigènes inflammables ; élaboration des programmes de formation nationaux sur les bonnes pratiques et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, et les procédures et critères pour la certification des techniciens dans le cadre des qualifications nationales ; et formation de 18 évaluateurs à l'évaluation des certifications basées sur les compétences ;
- (c) Mise à disposition d'équipements et d'outils de récupération et de recyclage (pompe à vide rotative à deux étages, balance électronique, collecteur de jauge numérique, détecteur de fuite électronique, jauge à microns avec écran à cristaux liquides, machines de récupération, kits de recyclage, bouteilles de récupération, kits d'outils d'entretien, pinces à percer, etc.) pour deux centres de formation et quatre entreprises d'entretien afin de soutenir la formation et la mise en œuvre de bonnes pratiques d'entretien ;
- (d) Un programme d'échange de connaissances pour six maîtres formateurs, techniciens et experts (dont une femme) a été organisé en Inde en mars 2023. L'équipe a participé à la formation des techniciens dans le cadre du PGEH, a visité une usine de fabrication de climatiseurs résidentiels fonctionnant au R-290 et un centre de formation afin de mieux comprendre comment les formations sont organisées et quels sont les moyens de formation nécessaires ; et
- (e) Activités de sensibilisation incluant l'élaboration de trois vidéos éducatives (vidéo sur les douanes et l'application de la loi, vidéo pour les techniciens et vidéo pour le grand public), des outils de formation, des affiches et une page sur les médias sociaux avec des ressources accessibles aux techniciens ; des documents sur les bonnes pratiques d'entretien, la sécurité

de manipulation des frigorigènes inflammables et l'installation de climatiseurs ont été distribués aux techniciens ; et une affiche portant les modalités correctes de déclaration des expéditions a été traduite dans la langue locale (le tétoum) et distribuée aux agents des douanes.

Niveau de décaissement des fonds

9. En date de mars 2024, sur les 241 500 \$ US approuvés jusqu'à présent, 194 132 \$ US (soit 80 %) ont été décaissés (98 035 \$ US pour le PNUE et 96 097 \$ US pour le PNUD) ainsi qu'indiqué dans le tableau 2. Le solde de 47 368 \$ US sera décaissé d'ici la fin de l'année 2024.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Timor-Leste (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total		
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Solde
PNUE	83 000	82 679	62 000	15 356	145 000	98 035	46 965
PNUD	55 000	54 667	41 500	41 430	96 500	96 097	403
Total	138 000	137 346	103 500	56 786	241 500	194 132	47 368
Taux de décaissement (%)	99,5		54,9		80,4		

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2024 et décembre 2025 :

- (a) *Politique, réglementation et mise en œuvre* : examen de la politique d'approvisionnement public en vue de modifier les réglementations existantes pour y inclure des restrictions sur les technologies des SAO ; inclusion, dans le cadre du Décret-loi, de l'obligation d'avoir un technicien certifié dans les ateliers d'entretien agréés ; poursuite de la mise en œuvre de l'obligation d'étiquetage des conteneurs de HCFC ; un atelier de formation des formateurs pour 20 agents des douanes et des forces de l'ordre, trois formations de remise à niveau pour 60 agents des douanes et des forces de l'ordre, et un atelier de remise à niveau pour 15 courtiers en douane et importateurs (PNUE) (22 080 \$ US) ;
- (b) *Renforcement des capacités du secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation* : trois ateliers de formation pour 45 techniciens portant sur les bonnes pratiques et la manipulation des frigorigènes inflammables ; élaboration d'un manuel sur le code national des bonnes pratiques et d'un programme national de formation ; certification de 60 techniciens (PNUE) (15 000 \$ US) ;
- (c) *Fourniture d'outils et d'équipements pour la formation aux nouvelles technologies* : achat d'outils pour six ateliers d'entretien supplémentaires (similaires à ceux de l'alinéa 8(c)) (PNUD) (27 500 \$ US) ;
- (d) *Éducation et sensibilisation du public* : conception et production de matériel de sensibilisation et d'une campagne médiatique adaptée aux groupes cibles (PNUE) (3 920 \$ US) ; et
- (e) *Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique* : ces activités sont décrites en détail dans la section suivante (PNUE) (100 000 \$ US).

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

11. Le projet relatif à l'efficacité énergétique, soumis conformément à la décision 89/6, a été conçu pour promouvoir l'introduction de technologies à faible PRP tout en éliminant les HCFC et en maintenant l'efficacité énergétique grâce à des initiatives telles que les normes minimales de performance énergétique (NMPE) et l'étiquetage énergétique, et pour impliquer les parties prenantes concernées dans l'application des réglementations, le renforcement des capacités et la sensibilisation afin de rationaliser la mise en œuvre à l'échelon national. La description et la ventilation des coûts proposés pour les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3. Activités supplémentaires proposées pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (PNUE)

Activité	Coût (\$ US)
Deux consultations publiques destinées à l'inclusion d'informations sur les frigorigènes dans les NMPE et les systèmes d'étiquetage énergétique, et élaboration de l'étiquetage énergétique pour inclure des informations sur les frigorigènes (type, PRP et classification de sécurité)	15 000
Organisation d'un voyage d'étude de 3 jours pour 10 personnes dans un pays voisin afin de se familiariser avec l'enregistrement des produits, les tests d'efficacité énergétique et la vérification des résultats des tests, dans le cadre de la mise en œuvre des NMPE et du système d'étiquetage	35 000
Trois ateliers de formation pour 60 autorités des douanes et des forces de l'ordre portant sur les procédures de contrôle des importations et l'examen du type de frigorigène et de la performance énergétique des produits afin de garantir la conformité avec les réglementations relatives à l'élimination des HCFC et la réduction progressive des HFC et à l'efficacité énergétique	15 000
Un atelier de formation destiné à 20 importateurs de climatiseurs sur les réglementations gouvernementales, l'efficacité énergétique, l'enregistrement des produits, le processus de demande et d'inspection	5 000
Un atelier de formation destiné à 20 agents de l'Autorité d'inspection et de supervision des activités économiques (AIFAESA) et du Département de contrôle et d'inspection du marché des frigorigènes et des appareils efficaces sur le plan énergétique	5 000
Réalisation d'une enquête et d'une évaluation du marché consistant à recueillir des informations sur le type de climatiseurs, le frigorigène utilisé et le niveau d'efficacité énergétique sur le marché intérieur dans le but de comprendre les obstacles à l'adoption de climatiseurs économes en énergie à faible PRP au Timor-Leste	10 000
Élaboration de matériel de sensibilisation sur l'efficacité énergétique, le type de frigorigène (SAO et PRP) afin de promouvoir l'utilisation d'appareils à faible PRP et efficaces sur le plan énergétique	15 000
Grand Total	100 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

12. Le Gouvernement du Timor-Leste a déjà émis des quotas d'importation de HCFC à hauteur de 0,14 tonnes PAO pour 2024, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

13. La mise en œuvre de la deuxième tranche a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Les activités restantes de la deuxième tranche ont été incluses dans la mise en œuvre de la troisième tranche et seront achevées d'ici la fin de 2024.

14. Le Gouvernement continue de renforcer le système d'octroi de permis par une approche intégrée, notamment en modifiant le Décret-loi afin d'inclure l'étiquetage des bouteilles de HCFC, les exigences obligatoires de déclaration après dédouanement, l'interdiction de l'importation d'équipements neufs et d'occasion à base de HCFC et la mise en place d'un guichet unique et d'un code de système harmonisé pour le contrôle des importations de HCFC. La mise en œuvre de ces mesures réglementaires permettra au pays de mieux contrôler les importations de HCFC dans le pays.

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

15. Le Secrétariat a fait remarquer que, bien que les NMPE et le système d'étiquetage n'aient pas encore été développés, un voyage d'étude sur le renforcement des capacités était prévu pour l'application des NMPE et des systèmes d'étiquetage. Après discussion, il a été convenu d'inclure le développement de NMPE comme une priorité et de rationaliser les coûts associés. Les activités et les coûts ajustés sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4. Activités supplémentaires convenues pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (PNUE)

Activité	Coût (\$ US)
<i>Élaboration de NMPE et étiquetage énergétique</i>	
Réalisation d'une enquête et d'une évaluation du marché pour recueillir des informations sur le type de climatiseurs, le frigorigène utilisé et le niveau d'efficacité énergétique sur le marché intérieur, afin de comprendre les obstacles à l'adoption de climatiseurs économes en énergie à faible PRP au Timor-Leste	7 000
Assistance technique d'un expert international en vue de déterminer le niveau des NMPE	10 000
Consultant juridique chargé de rédiger le Décret-loi et le diplôme ministériel établissant les NMPE et l'étiquetage de l'efficacité énergétique pour les climatiseurs, y compris la conception de l'étiquetage de l'efficacité énergétique en vue d'inclure des informations sur les frigorigènes	20 000
Deux consultations publiques pour l'inclusion d'informations sur les frigorigènes dans les NMPE et étiquetage énergétique	3 000
Sous-total	40 000
<i>Inclusion d'informations sur les frigorigènes dans les NMEP et étiquetage énergétique</i>	
Assistance technique par un expert sur le système d'enregistrement des produits et développement de procédures et de critères détaillés sur l'acceptation et la vérification de la performance énergétique des climatiseurs	10 000
Visite d'étude de renforcement des capacités et de formation (visite de 3 jours pour 6 fonctionnaires) afin de se familiariser avec l'enregistrement des produits	18 000
Sous-total	28 000
<i>Renforcement des capacités et formation des parties prenantes</i>	
Une journée de formation supplémentaire pour 60 agents des douanes et des forces de l'ordre, parallèlement à la formation prévue dans le cadre de la phase II du PGEH sur les questions liées à l'efficacité énergétique et à l'application des NMPE et de l'étiquetage	4 500
Formation de deux jours à destination de 20 importateurs de climatiseurs sur les réglementations, l'efficacité énergétique, l'enregistrement des produits, le processus de demande et d'inspection	4 000
Formation de deux jours de 20 agents de l'AIFAESA et du département de surveillance et d'inspection du marché des frigorigènes et des appareils efficaces sur le plan énergétique	4 000
Sous-total	12 500
<i>Sensibilisation et information</i>	
Élaboration de matériel de sensibilisation sur l'efficacité énergétique, le type de frigorigène (SAO et PRP) afin de promouvoir l'utilisation d'appareils à faible PRP et à haut rendement énergétique	12 500

Activité	Coût (\$ US)
Évaluation du comportement des consommateurs et des obstacles au marché et recommandations pour améliorer la sensibilisation à l'efficacité énergétique des climatiseurs	7 000
Sous-total	19 500
Total	100 000

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes

16. L'UNO a encouragé les femmes à participer à toutes les activités du programme, y compris à la planification, à la politique et à la prise de décision, au brainstorming ainsi qu'au processus de conseil, de suivi et d'évaluation. Lors des ateliers de formation destinés aux techniciens et aux agents des douanes, l'UNO a mis l'accent sur la participation des femmes. De plus, des étudiantes ont été invitées à participer à la formation aux bonnes pratiques en matière d'entretien. L'UNO a recueilli dans la mesure du possible des données ventilées par sexe afin de rendre compte des résultats obtenus au titre de la phase II du PGEH, et a abordé les questions hommes-femmes lors des réunions et des ateliers destinés à développer les compétences des parties prenantes en matière de genérisation et à échanger des idées, des expériences et des enseignements sur cette question. Au total, 285 personnes ont participé aux activités du projet de la deuxième tranche, dont 47 femmes (16 %).

Accord mis à jour

17. Compte tenu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et du retard dans la mise en œuvre des activités de projet de la deuxième tranche en raison de la pandémie de COVID-19, la demande de déblocage de la troisième tranche initiale a été reportée de 2023 à 2024, l'Accord entre le Gouvernement du Timor-Leste et le Comité exécutif a été mis à jour. Plus précisément, l'Appendice 2-A a été révisé et l'alinéa 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord actualisé remplace celui conclu lors de la 80^e réunion, tel qu'il figure à l'Annexe I au présent document. L'Accord intégral mis à jour sera joint au rapport final de la 94^e réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

18. Le Gouvernement du Timor-Leste a identifié plusieurs domaines de risque par rapport à la durabilité de l'élimination, notamment l'importation illégale de HCFC, la faible capacité des agents des douanes à identifier les échanges illégaux, les études régulières du marché pour évaluer la pénétration des technologies alternatives, le manque de sensibilisation de la part des utilisateurs finaux à la réglementation interdisant les équipements à base de HCFC, ainsi que de la part des techniciens s'agissant des bonnes pratiques d'entretien et de la récupération des frigorigènes.

19. Pour faire face à ces risques, le Gouvernement du Timor-Leste poursuit son engagement à mettre en œuvre les activités prévues par le Protocole de Montréal afin de parvenir à une élimination durable des HCFC en révisant le Décret-loi pour y inclure une interdiction d'importation de tous les HCFC, à l'exception du HCFC-22 ; en interdisant l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC ; en appliquant un système d'octroi de permis et de quotas et en formant les agents des douanes au contrôle des importations de HCFC ; en formant les techniciens aux bonnes pratiques d'entretien afin de réduire les émissions de frigorigènes lors de l'entretien des équipements ; et en menant des activités de sensibilisation à l'élimination des HCFC et à l'adoption de technologies à faible PRP.

Conclusion

20. Le Gouvernement du Timor-Leste a poursuivi la mise en œuvre de son système d'octroi de permis et de quotas d'importation et d'exportation de HCFC. Grâce à une mise en œuvre minutieuse du système de quotas d'importation, la consommation de HCFC pour la période 2019-2023 a montré une tendance à la

baisse et le quota d'importation annuel a été délivré à environ 85 % du niveau de conformité et en dessous de la consommation maximale autorisée par l'Accord. Le retard des activités prévues au titre de la deuxième tranche dû à la pandémie de COVID-19 seront entièrement mises en œuvre d'ici à la fin de 2024. La mise en œuvre des activités de la troisième tranche et des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération facilitera l'adoption de frigorigènes à PRP faible ou nul afin de réduire la consommation de HCFC et les fuites de frigorigènes.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Timor-Leste ;
- (ii) De la soumission d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération pour un montant de 113 000 \$ US, soit 100 000 \$ US, plus 13 000 \$ US de coûts d'appui d'agence pour le PNUE ; et
- (iii) Du fait que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord conclu entre le Gouvernement du Timor-Leste et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'Annexe I du présent document, en particulier : l'Appendice 2-A, sur la base de l'inclusion du financement d'activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération visé au sous-paragraphe (a)(ii) ci-dessus, et du déplacement du financement de la troisième tranche initiale de 2023 à 2024 ; et l'alinéa 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu lors de la 80^e réunion.

22. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation générale de la troisième tranche de la phase II du PGEH pour le Timor-Leste, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2024- 2025 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	141 000	18 330	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	27 500	2 475	PNUD

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU TIMOR-LESTE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES EN ACCORD AVEC LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les modifications figurent en caractères gras)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Timor-Leste et le Comité exécutif à sa 80^e réunion.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'Annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,45	0,45	0,45	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,16	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	0,45	0,39	0,39	0,30	0,30	0,28	0,28	0,17	0,11	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$ US)	83 000				62 000			141 000	20 880	306 880
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	10 790				8 060			18 330	2 714	39 894
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUD) (\$ US)	55 000				41 500			27 500	13 920	137 920
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	4 950				3 735			2 475	1 253	12 413
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	138 000				103 500			168 500	34 800	444 800
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	15 740				11 795			20 805	3 967	52 307
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	153 740				115 295			189 305	38 767	497 107
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)										0,34
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)										0,05
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)										0,11